REGLEMENT MX 2022

AVENANT N°1

Les épreuves du Championnat de Ligue de Provence de Motocross sont exclusivement réservées aux pilotes titulaires d'une licence délivrée par un Moto Club du ressort géographique de la Ligue de Provence.

Toutefois et par dérogation à ce qui précède, la Commission de Motocross pourra décider à sa seule discrétion d'autoriser la participation de pilotes extérieurs à la Ligue.